



STAGE REFORME DES RETRAITES
Lejeudi 19décembre 2019 (13h30-17h)
Local du SNES 14bd des Belges ROUEN

Retraite par points : comprendre son côté obscur pour mieux la combattre !

- Comprendre pourquoi cette réforme n'est pas seulement technique mais éminemment politique en choisissant un modèle de société qui tourne le dos aux valeurs de solidarité et de partage équitable des richesses.
- Comprendre pourquoi tout le monde sera perdant, public comme privé.
- Comprendre pourquoi les enseignants seront ceux qui y perdrons le plus avec des pertes allant jusqu'à 950 € entre l'ancien système et celui par points.
- Comprendre comment le pouvoir en place veut transformer la juste revalorisation de nos salaires en une aggravation de nos conditions de travail (temps de travail et vacances).
- Comprendre comment d'autres choix sont possibles.
- Discuter des formes d'action qui permettront d'arriver à gagner sur cette question capitale



Comment s'inscrire ?

Stage Formation syndicale :
Réforme des retraites

Jeudi 19 décembre 2019

Local du SNES 14Bd des Belges ROUEN

CE CONGE EST DE DROIT

Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.

Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

Respectez les délais : demande faite au Recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE

Vendredi 19 novembre
2019

"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

SI VOUS ETES HORS DELAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique".

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

à Mme le Recteur(1)

s/c de(2)

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNEP-FSU le

Jeudi 19 décembre 2019

Ce stage se déroulera au **SNES Rouen**

N'oubliez pas l'inscription au S.N.E.P.

Rouen au plus tôt et de préciser si vous déjeunerez avec le groupe au collège :

s3-rouen@snepfsu.net

